



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail et de l'Emploi

Le Ministre

Luxembourg, le 3 janvier 2012

Madame Karin Waringo  
Présidente  
Chachipe a.s.b.l  
B.P. 97  
L-7201 Bereldange

Madame la Présidente,

Votre courrier me transmettant votre position quant à l'état des demandes d'asile au Luxembourg et plus particulièrement à la situation de Roms a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Je tiens d'abord à souligner qu'il existe évidemment toute une série de raisons qui amènent des personnes à quitter leur pays. Souvent, les situations de ces personnes sont très complexes et cet ensemble de circonstances ne saurait être réduit à une seule raison. Tel est notamment le cas des Roms en provenance des Balkans occidentaux. Qu'on ne puisse pas tout ramener à des réseaux de trafiquants est évident, mais, contrairement aux passages d'un rapport cité par vous, plusieurs sources m'ont confirmé les activités de tels réseaux dont les membres ont récemment été arrêtés par la police serbe. L'exemption de visa que je ne remets nullement en question a sans aucun doute facilité ces flux.

Ensuite, je tiens à rappeler que chaque demande d'asile au Luxembourg est examinée individuellement et les détails de chacun de ces cas sont analysés scrupuleusement par mes services. Toute personne qui remplit les conditions fixées par la Convention de 1951 et notre législation nationale obtiendra la protection à laquelle elle est en droit de s'attendre au Luxembourg. Lors de mes multiples contacts avec les autorités serbes, j'ai toujours attiré leur attention sur la discrimination dont fait l'objet la population Rom et qui incite ces personnes à vouloir émigrer. Il est clair que ces problèmes ne pourront pas être résolus par le recours à l'asile mais par une politique de développement et d'intégration des populations à laquelle l'Union européenne doit contribuer activement comme elle s'y est engagée. Nous suivons par ailleurs de près la situation particulièrement difficile des Roms du Kosovo.

Pour sa part, le Luxembourg attache beaucoup d'importance aux projets de coopération dans le domaine social qu'il met déjà en œuvre et qui visent à améliorer le sort des populations dans les Balkans et notamment aussi en Serbie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

*Avec mes meilleurs  
vœux pour 2012*

  
Nicolas Schmit  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration